

**Université de Montréal**

**Travail dirigé  
Sur les gangs de rue montréalais en prison**

**Par Krystina Duré  
Supervisé par Marion Vacheret**

**École de criminologie de l'Université de Montréal  
Faculté des arts et des sciences**

**Travail dirigé présenté à la Faculté des arts et des sciences en vue de l'obtention du grade  
de maîtrise en criminologie, option sécurité intérieure**

**19 Novembre 2018**

## RÉSUMÉ

Dans le cadre de la maîtrise en criminologie, option sécurité intérieure, nous avons réalisé un travail dirigé dont le but est de mettre en lumière le phénomène des activités criminelles en établissement de détention, spécifiquement celles perpétrées par un détenu réputé affilié à un gang de rue. Nous avons aussi voulu comprendre si la commission de ces actes découle directement ou indirectement de l'ajustement des détenus à l'univers carcéral.

Le phénomène de la violence ainsi que celui du maintien d'activités criminelles en détention sont des réalités bien présentes et qui semblent perdurer. Depuis plusieurs décennies, des chercheurs de toutes les sphères des sciences sociales ont tenté de comprendre la réalité des détenus incarcérés. Notre questionnement découla donc de notre recension de littérature, cette dernière mentionnant que les détenus affiliés aux gangs de rue en détention représentent un danger important pour la sécurité de l'établissement, car ces derniers maintiennent des comportements inadéquats, violents et criminels. Par contre, la majorité de cette littérature fait référence aux gangs de rue ainsi qu'aux établissements de détentions américains. Nous avons donc décidé de nous intéresser à l'apparition du phénomène des gangs de rue à Montréal ainsi qu'à leurs comportements en détention au Québec. Nous avons fait de l'observation de terrain, des entrevues ainsi que l'analyse de dossiers disciplinaires afin de répondre à nos questionnements.

**Mots-clés :** *gangs de rue, Montréal, institution carcérale, détention, activités criminelles, « blood », « crips », « bleu », « rouge », adaptation, importation, privation, immigration*

## **ABSTRACT**

As part of the master's degree in criminology, we wanted to highlight the phenomenon of criminal activities in detention facilities, specifically perpetrated by a reputed street gang affiliate. We also wanted to understand if the commission of these acts results from the adaptation of the prisoners to the prison universe.

The phenomenon of violence, as well as the continued existence of criminal activities in detention, is a very real and seemingly enduring reality. For several decades, researchers from all spheres of the social sciences have tried to understand the reality of incarcerated prisoners. Our questioning was based on our review of literature, which noted that prisoners affiliated with street gangs represent a significant threat to the safety of the institution because they maintain inappropriate, violent and criminal behavior. By contrast, the majority of this literature refers to US street gangs as well as detention facilities in the United States. Therefore, we decided to focus on the phenomenon of street gangs in Montreal and their behavior in detention in Quebec. We had the chance of doing field observation, interviews and disciplinary file analysis in order to help us answer our questions.

**Keywords :** *offender, prison crime, street gang, « blood », « crips », prison, criminal activities, theoretical approaches, importation, deprivation, violence*

## Table des matières

<b>Résumé.....</b>	<b>p.2</b>
<b>Abstract.....</b>	<b>p.3</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>p.4</b>
<b>Chapitre 1 : Recension des écrits .....</b>	<b>p.6</b>
<b>Chapitre 2 : La recherche .....</b>	<b>p.18</b>
<b>Chapitre 3 : Analyse des données.....</b>	<b>p.26</b>
<b>Chapitre 4 : Les grands constats .....</b>	<b>p.48</b>
<b>Chapitre 5 : Conclusion .....</b>	<b>p.55</b>
<b>Références.....</b>	<b>p.56</b>

## **INTRODUCTION**

Dans le cadre de notre travail dirigé, nous avons décidé de nous intéresser aux gangs de rue. De façon plus précise, nous avons concentré notre attention sur les interactions survenant entre membres de gangs de rue et sur les interactions entre membres de gangs et le personnel du milieu carcéral. Nous souhaitons aussi aborder la façon dont ces derniers s'organisent et vivent leur période d'incarcération. Afin de parvenir à mettre en lumière ces phénomènes, nous avons fait de l'observation dans un établissement de détention pour hommes du Québec. Nous avons aussi fait des entrevues avec les agents correctionnels de secteurs spécifiques de l'établissement et avec des détenus affiliés aux gangs de rue vivant dans lesdits secteurs.

À Montréal, le phénomène de gangs de rue a émergé suite à l'importante vague d'immigration haïtienne au cours des années 1970 (Tremblay, 2011). Les enfants issus de la deuxième génération ont été les premiers fondateurs des gangs de rue de Montréal. Aujourd'hui, la majorité de ces membres fondateurs sont considérés comme étant des vétérans du phénomène (Tremblay, 2011). Fortement inspirés de nos voisins américains, les gangs de rue de Montréal se divisent en deux, soit les rouges, aussi connus sous le nom des « bloods », ainsi que les bleus, aussi connus sous le nom des « crips ». Généralement associés à un territoire spécifique de Montréal, ces deux gangs sont considérés comme étant des rivaux. Cette rivalité entre gangs a créé durant les années 2000 une guerre importante et violente.

Les gangs de rue de Montréal ont longuement été étudiés au courant des dernières décennies en raison notamment de la montée rapide de la formation de gangs dans divers quartiers du nord de Montréal, et en raison de la violence qui les entourent tels les décès par arme à feu ou arme blanche

dont font état les médias. Parallèlement, la nature des actes commis par les jeunes hommes appartenant aux gangs de rues montréalais et par conséquent la montée fulgurante des actes de violence impliquant des membres de gangs de rue au travers les rues de Montréal au tournant des années 2000, a engendré une augmentation des arrestations de ces jeunes hommes ainsi qu'une augmentation de la population carcérale reliée aux gangs de rue.

Notre travail de recherche évoquera le sujet de la division en milieu carcéral des membres de gangs de rue selon leur affiliation aux « blood » ou aux « crips », ainsi que les comportements entourant leurs modes d'ajustements en détention. Cette distinction est très importante en termes de territoire et elle se voit d'autant plus importante lorsque ces hommes se retrouvent incarcérés. En d'autres mots, les règles s'appliquant à l'affiliation à une couleur s'appliquent autant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'un établissement carcéral. De ce fait, les guerres de clans ainsi que les activités criminelles pouvant être habituellement attribuées à un gang de rue, violence ou vente de stupéfiants par exemple, pourraient être observées de façon variable en détention selon le groupe d'appartenance. Nous souhaitons donc mettre en lumière les comportements des détenus membres de gangs de rue en institution carcérale.

## CHAPITRE 1 : RECENSION DES ÉCRITS

*Qu'est-ce qu'un gang ?*

Selon le SPVM (avril 2016), un gang de rue se définit ainsi :

*« Un gang de rue est un regroupement plus ou moins structuré d'adolescents ou de jeunes adultes qui privilégient la force de l'intimidation du groupe et la violence pour accomplir des actes criminels dans le but d'obtenir pouvoir et reconnaissance et/ou de contrôler des sphères d'activités lucratives. » p.1*

Cette définition générale a été instaurée en 1991 par le Service canadien de Renseignement criminel et finalement révisée en 2003 par le Ministère de la Sécurité publique du Québec, depuis, elle reste la définition principale des gangs de rue tels qu'ils sont connus aujourd'hui.

Trois profils de gangs sont officiellement reconnus par les institutions judiciaires, soit les bandes de jeunes, les gangs émergents et finalement les gangs majeurs. Ce dernier type de gang représente un regroupement d'adultes et d'adolescents qui commettent des crimes considérés comme de hauts niveaux, comportant une violence ciblée. La vente de drogue ainsi que le proxénétisme font partie des principales sphères du crime à l'intérieur desquelles nous pouvons remarquer une forte concentration de membres de gangs de rues. (SPVM, avril 2016). Étant donné la nature des actes criminels commis par les gangs majeurs, ces derniers se retrouvent plus souvent en situation de détention que les bandes de jeunes ainsi que les gangs émergents.

### *1.1 Caractéristiques des gangs et facteurs d'émergence des gangs*

Un premier point important apporté par la littérature (Anderson, 2000, Levitt, Venkatesh, 2000) est lié au statut socioéconomique des membres de gangs. En effet, comme l'explique Gonzales Castollo en 2013, la recherche associe souvent la pauvreté urbaine à la création de gangs de rue. Cet auteur en est donc venu à la conclusion que ces jeunes on grandit en souffrant de carences importantes au niveau éducationnel, social et monétaire seraient plus à risque de s'affilier à un gang. Les familles vivant dans ces quartiers défavorisés se retrouveraient souvent avec une mère omniprésente, travaillant dans la classe ouvrière. Cette mère, qui joue le rôle du pourvoyeur, manque souvent de temps et ne semblerait pas posséder un bagage d'habiletés sociales adéquat pour maintenir son jeune sur la bonne voie.

Lorsque nous parlons d'habiletés sociales, Anderson (2000) explique que ces femmes seraient laissées à elles-mêmes dès un très jeune âge. Souvent élevées sans figure paternelle, elles ne seraient pas en mesure d'inculquer à leurs fils les valeurs légitimes d'un homme travaillant. Anderson remarqua lors de son étude ethnographique des quartiers défavorisés de Philadelphie publiée en 2000 que la majorité de ces jeunes de ce quartier auraient tendance à se tourner vers la criminalité de rue, cette dernière semblant permettre d'obtenir rapidement argent, prestige et items luxueux.

Afin de supporter la thèse d'Anderson, d'autres auteurs mentionnent que la sous-culture de la criminalité deviendrait la culture principalement adoptée par les jeunes défavorisés Américains et Canadiens (Levitt, Venkatesh, 2000). De plus, toujours selon la thèse d'Anderson (2000), l'univers de la rue serait très attrayant pour les groupes de jeunes ne se retrouvant pas au travers des valeurs de la société dominante. Ces jeunes hommes manqueraient de ressources ainsi que d'habiletés



sociales et ne seraient pas en mesure d'adopter les valeurs et les attitudes de la société dominante. La rue se montrerait beaucoup plus réceptive que le reste de la société dans ces situations (Anderson, 2000).

D'autres auteurs tels Parker et Reckdenwald (2008) expliquent que la pauvreté comme prédicteur de formation de gangs est souvent corrélée avec le manque d'opportunités. Les jeunes défavorisés grandiraient souvent sans figure paternelle occupant une fonction légitime dans la sphère économique de la société. La pauvreté persistante, le manque d'emploi et l'exclusion sociale feraient en sorte qu'il deviendrait difficile pour ces jeunes de trouver une carrière de façon légitime.

Aussi, Alleyne, Wood (2010) O'brien, Daffern, Chu, Thomas (2013), supportent la notion selon laquelle la formation des gangs de rue à travers l'Amérique du Nord serait davantage une réaction face à la ségrégation ethnique ainsi qu'à la discrimination constante vécue par les groupes culturels différents de la culture dominante. Ces jeunes vivant dans des quartiers pauvres se retrouveraient malgré eux avec la double étiquette de minorité visible ainsi que de probable criminel. Anderson explique dans son livre *Code of the street*, que même les jeunes provenant de familles modernes, suivant les standards de la société dominante et n'étant impliqué à aucune activité criminelle, seraient souvent confondus avec les délinquants des quartiers pauvres voisins. Cette étiquette serait rapidement apposée sur ces jeunes au simple vu de leurs styles vestimentaires, des couleurs portées tels le bleu ou le rouge et de leurs façons de communiquer entre eux.

Alleyne et Wood (2010) proposent l'hypothèse que cette ségrégation et ce sentiment d'abandon ressenti autant à la maison qu'à l'école pousseraient les jeunes à se rassembler pour ainsi trouver

un sentiment d'appartenance, de compréhension et de respect. Le rôle du gang deviendrait donc celui d'un support social nécessaire à l'intérieur de communautés désorganisées et isolées.

À Montréal particulièrement, les gangs de rue, aussi connus sous le nom de bandes conflictuelles, auraient tendance à se manifester dans les milieux où les écoles seraient détériorées, les activités de loisirs quasi inexistantes et les contrôles sociaux formels et informels manquants (Leblanc, 1990). Les jeunes issus de cultures minoritaires ne seraient pas suffisamment pris en charge par les adultes de la classe dominante et sont laissés à eux-mêmes. Dans n'importe quelle société, l'école est reconnue comme étant une forme de contrôle social formel, et les professeurs une source d'aide et d'éducation. Dans cette optique, Leblanc constate que les professeurs échoueraient dans leur rôle en minimisant les besoins de ces jeunes en difficultés.

Leblanc (1990) démontre que les lacunes vécues par ces jeunes hommes font en sorte qu'ils se retournent vers la seule famille et le seul support social qu'ils peuvent se procurer. L'univers de la rue deviendrait pour eux une porte de sortie qui leur apporte réconfort et sentiment d'appartenance. En effet, l'aspect de substitution a été abordé par plusieurs auteurs, notamment Hamel et Brisebois (2005) qui expliquent que les gangs deviennent un substitut à la famille. Dans cette perspective et toujours selon Leblanc (1990), Alleyne et Wood (2010), l'affiliation ainsi que la commission d'actes criminels deviendraient des réalités sociales acceptables.

## *1.2 Caractérisations des gangs ; « Street code »*

Une notion importante pour bien comprendre l'univers des gangs de rue est celle du « street code ». Anderson (2000) définit ce terme comme étant un système de valeurs informel adopté par les membres de gang. Ces derniers privilégient l'utilisation de la violence et d'activités criminelles dans le but de faire le plus d'argent possible et de régler les problèmes lorsqu'ils se présentent. Toujours selon Anderson, cette idéologie est expliquée comme étant une adaptation culturelle.

Ce « street code » est accompagné de ce qui est considéré comme étant la « street family », cette famille sert d'homologue à la famille traditionnelle absentes de ces quartiers défavorisés. Laissés à la rue, avec aucune supervision ou contrôle social visiblement implanté, les jeunes auraient alors pour seule règle de se défendre eux-mêmes (Parker, Reckdenwald, 2008). Parallèlement Descormiers et Morselli (2011) confirment l'argument des auteurs précédents en expliquant que ce qui émane des gangs de rue ainsi que du « street code » est un sous-groupe et une sous-culture d'une communauté donnée, où les membres s'unissent entre eux et s'identifient au gang de façon collective. D'autres auteurs tels que Decker et Van Winkle (1996), expliquent de leur côté la sous-culture des gangs de rue en indiquant que le respect et la loyauté au gang et au quartier est fondamentale au sein de cette sous-culture.

### *1.3 L'incarcération*

#### *a) Les méthodes de classement et la ségrégation raciale*

Selon les données recueillies par Wacquant en 2001, les États-Unis ont subi un changement majeur au niveau de la composition ethnique de leurs prisons durant les années 1980 et 1990. L'apparition du phénomène d'incarcération de masse changea de façon importante le ratio de prisonniers blancs versus toutes autres minorités visibles. En effet, au milieu du 19<sup>e</sup> siècle la composition de la population carcérale démontrait que plus de 70 % des détenus provenait d'ethnies majoritairement blanches. Aujourd'hui 70 % des détenus américains proviennent de minorités visibles tels les Afro-Américains ou les Hispaniques. Selon l'auteur, ce serait à ce moment que le phénomène de ségrégation carcérale aurait commencé. La majorité des jeunes se verraient alors confrontés au double étiquetage. En effet, Wacquant explique que les gestionnaires de pénitenciers pratiqueraient une double discrimination, premièrement en lien avec leurs groupes culturels, et deuxièmement en lien avec leur affiliation à un gang.

Les études sur le milieu carcéral démontrent que les liens formés à l'extérieur de la prison entre membres de gangs sont plus forts que jamais une fois ceux-ci détenus (Jacobs, 1977). La loyauté est la caractéristique principale de leur sous-culture. Une fois en institution carcérale, cette loyauté semble plus nécessaire que jamais. Ainsi, l'importance des pairs se transporterait en détention, selon le « code of the street » expliqué par Anderson (2000). De même, selon d'autres auteurs tels Curry et Decker (2003), les membres du gang se doivent d'être loyaux les uns envers les autres.

Selon certaines études, notamment Alleyne, James, Mozova, Wood (2014) et Charland (2015) la double discrimination présentée par Wacquant donnerait de la force aux gangs. Ces derniers s'uniraient entre eux, dans le but d'acquérir du pouvoir et de l'argent. À travers l'utilisation du

« street code », les gangs utiliseraient les menaces et la violence dans le but de dominer l'aile dans laquelle ils sont emprisonnés, et afin de maintenir une position d'autorité envers le personnel. (Alleyne, James, Mozova, Wood, 2014). Le trafic de drogue, les voies de faits, l'extorsion ainsi que l'intimidation envers les prisonniers les plus faibles feraient partie du quotidien des gangs en prison.

Finalement, le maintien des liens entre membres de gangs de rue à l'intérieur des pénitenciers est un problème questionné à maintes reprises par les chercheurs. Tel que soulevé par Decker et Fleisher en 2001, les gangs en prison représenteraient une menace importante. Importation de stupéfiants ou d'objets interdits à des fins de trafic (Reuters, 2009) ou plus généralement les menaces à la sécurité des établissements liées aux tensions survenant entre détenus et membres du personnel et à la présence de diverses formes de violence, sont associés à la présence de gangs en détention selon d'autres auteurs tels Fischer (2001) et Trulson, Marquart, Kawucha (2006)

#### *b) les conditions de détention provinciales*

Les statistiques émises par la Direction de la sécurité des Services correctionnels du Québec, montrent durant les années 2000, une hausse des personnes affiliées aux gangs de rue dans la population carcérale provinciale. La Direction de la sécurité des Services correctionnels du Québec a ainsi estimé qu'entre les mois d'avril 2008 et janvier 2009, la moyenne des personnes réputées affiliées aux gangs de rue en détention provinciale était de 173 personnes. Les établissements de détention du Québec auraient donc connu une hausse de 15.3% quant à la moyenne de détenus réputés affiliés aux gangs de rue de Montréal par rapport à 2007-2008 (150 personnes).

Si ces statistiques datent d'une dizaine d'années, la guerre des gangs du début des années 2000, à laquelle s'est ajoutée la guerre de territoires impliquant l'ensemble du crime organisé (Motards, Mafia, Gangs de rue), a fait en sorte qu'un Plan d'intervention provincial a été mis en place entre 2007 et 2010. Ce Plan d'intervention québécois sur les gangs de rue et le crime organisé s'articule autour de quatre axes, soit la répression, la prévention et l'intervention, la recherche et l'analyse, ainsi que la formation et la communication. Selon le ministère de la Sécurité publique, ce plan d'intervention contribua à l'augmentation des frappes policières et au maintien d'un nombre élevé de membres de gangs de rue en détention (Ministère de la Sécurité Publique, 2010).

Les établissements de détention provinciaux abritent les personnes incarcérées qui, soit purgent une peine inférieure à 2 ans en vertu de l'article 743.1 du Code criminel, soit y sont détenus en attente de leur jugement. De ce fait, la durée de temps passé en détention dans ces établissements est généralement très courte, engendrant un important roulement de la population carcérale et une prise en charge de celle-ci complexe. Par ailleurs, les institutions font face à un important problème de surpopulation. En effet, selon les statistiques correctionnelles du Ministère de la Sécurité publique du Québec la problématique a été mentionnée 23 fois depuis 1989. En 2013, le taux d'occupation avait atteint 120,2 % dans les prisons provinciales. Les études les plus récentes dressent un portrait prospectif montrant que d'ici 2020, la situation ne pourra que s'aggraver (Landreville et Guay).

La problématique de cette surpopulation alliée à celle de l'affiliation à un gang complexifie la prise en charge. Notamment, les détenus se voient pour plusieurs d'entre eux confinés dans de petits secteurs où le roulement de population est élevé et où l'accès à des programmes est difficile.

#### *1.4 Problématique ; l'ajustement en détention*

Malgré l'évolution des institutions carcérales au cours des dernières décennies (Stastny et Tymauer, 1981), (Vacheret 2001), ces établissements restent des endroits fermés dans lesquels les détenus doivent se soumettre à l'autorité des responsables et du personnel (Gendron J, 2010). Toutefois, pour la majorité des détenus membres de gangs de rue, la prison ne représenterait pas un moment d'arrêt d'activités reliées au gang, mais plutôt une opportunité de continuer à renforcer leurs activités de la rue. Selon les écrits de Jacobs (2001) sur le sujet, nous pouvons comprendre que la prison représenterait une sorte de plateforme qui permettrait et aiderait la continuité d'activités criminelles.

Certaines études expliquent ce maintien de comportements délinquants à l'intérieur des murs de la prison grâce à deux théories. La première est celle de l'importation, qui stipule que toutes les caractéristiques psychologiques et personnelles qu'un individu possède avant son incarcération forgeront son comportement en pénitencier (Delisi, Berg, Hochstetler, 2004). Cette théorie se concentre donc sur les caractéristiques de l'individu et ses façons d'agir. Le « code of the street » est un exemple de système de valeurs importé par les détenus. Certaines caractéristiques sociodémographiques peuvent aussi être importées et avoir un impact sur les comportements du détenu, lorsqu'incarcéré (Worrall, Morris, 2006). Le terme « cultural drift » est alors utilisé pour expliquer le phénomène où ces jeunes hommes ne voient pas l'incarcération comme une façon de les aider à sortir du cycle de la criminalité ni de les réhabiliter. « The deprivation perspective » peut aussi aider à expliquer la violence entre gangs en prison. Cette théorie explique que les détenus agissent de manière compatible à leurs conditions de vie en prison. En d'autres mots, ils vivront leurs sentences avec un sentiment constant d'oppression et extérioriseront leurs colères sur les membres rivaux.

Il ressort de notre revue de littérature qu'une des questions soulignées par plusieurs auteurs est celle de la violence en détention, qu'elle soit physique ou verbale. En effet, il semblerait que la majorité des détenus affiliés à un gang de rue soient reconnus comme étant les plus enclins à perpétrer des infractions lorsqu'incarcérés. Selon la littérature, les actes qu'ils commettent vont principalement à l'encontre des règlements de l'établissement de détention et perturbent les opérations de contrôle implantées. Ainsi, ces infractions disciplinaires se caractérisent souvent par une résistance envers les ordres et instructions données par le personnel carcéral, engendrant parfois un climat hostile et de harcèlement. La possession et la fabrication d'armes, l'utilisation de cellulaire, l'altération des cellules et de biens publics ou privés font aussi parties des actes retrouvés en détention (Martin, Kowalski, 2012).

Notre projet vise donc à voir si, dans un établissement donné du Québec, tel que l'indique la littérature, la prévalence des infractions commises par ces détenus affiliés est effectivement importante et également voir selon les infractions commises si celles-ci sont éventuellement liés à une façon de s'ajuster aux conditions d'incarcération dans lesquelles les détenus affiliés aux gangs de rue se retrouvent. Parallèlement nous souhaitons questionner le sentiment de privation et de frustration mis en lumière par la littérature parmi les détenus affiliés à un gang de rue et le cas échéant le mettre en perspective avec les conditions dans lesquelles ces détenus sont incarcérés.



## **CHAPITRE 2. NOTRE RECHERCHE**

### *2.1 Nos objectifs & objets d'étude*

Notre recherche a pour but de mettre en lumière la présence, la forme et les fondements des activités criminelles pouvant survenir dans une institution carcérale et impliquant des détenus réputés affiliés à des gangs de rue. En effet, selon différentes études menées en Amérique du Nord et plus particulièrement aux États-Unis (voir notamment Morris & Worrall 2006), il semble que l'incarcération ne signifierait pas l'arrêt des activités criminelles pour certains détenus, notamment ceux affiliés à un groupe criminel organisé tel que les gangs de rue.

Notre recherche vise donc d'une part à mettre en lumière le phénomène des activités criminelles en détention, sa prévalence et ses manifestations éventuelles, et d'autre part à comprendre si ce phénomène pourrait être en lien avec les formes d'ajustement des membres de gangs de rue au milieu carcéral ou aux conditions de détention dans lesquelles certains groupes sont incarcérés.

Nous avons donc pour objectif, dans une optique de sécurité intérieure de comprendre comment s'organisent les détenus affiliés aux gangs de rue en situation de détention et de voir si, suite à leurs processus d'ajustement au milieu carcéral, certaines activités criminelles en découlent. Notre recherche a comme principal objectif de mettre en lumière les dynamiques entre les détenus réputés affiliés à un gang de rue. Nous souhaitons aussi analyser si ce type de détenu commet plus d'infractions criminelles que les détenus « réguliers » lorsqu'incarcéré et si la commission de ces actes est en lien avec leurs conditions de détention.

## *2.2 Méthodologie qualitative*

Afin de répondre à nos questionnements, nous avons réalisé une collecte de donnée dans un établissement de détention du Québec afin d'observer des secteurs spécifiques spécialement réservés aux détenus réputés affiliés aux gangs de rue.

1. Tout d'abord, dans le but de saisir la présence, la forme et les fondements des activités criminelles pouvant survenir dans une institution carcérale impliquant des détenus réputés affiliés à des gangs de rue, la première étape de notre recherche consista à faire l'analyse de dossiers d'infractions disciplinaires sur une année donnée. Nous avons réalisé un portrait des infractions commises dans l'établissement pour les cas impliquant un membre de gang de rue ou de groupe organisé, à titre d'infracteur ou de victime. Ces dossiers nous ont été fournis par le service correctionnel. Nous avons ensuite analysé les données afin de voir les types de délits commis en institution par ce type de détenu ainsi que les conditions (seuls, en groupe, dans un secteur spécifique ou dans la cour par exemple) dans lesquelles ces délits surviennent.
2. Par la suite, pour comprendre si ce phénomène pourrait être en lien avec les formes d'ajustements des membres de gangs de rue au milieu carcéral ou aux conditions dans lesquelles certains groupes sont incarcérés, nous avons fait de l'observation dans deux secteurs. Nous avons accompagné des agents correctionnels dans le cadre de leur travail dans ces secteurs, et observé le fonctionnement des secteurs en général pendant presque 3 semaines.

3. Finalement, durant la partie observation de notre recherche, nous avons réalisé des entrevues avec des agents correctionnels, des membres du corps professionnel ainsi que des détenus.

Dans le but de mieux comprendre les phénomènes étudiés, nous avons utilisé des méthodes de types qualitatifs, notamment des analyses documentaires, c'est-à-dire les rapports disciplinaires, des lectures de documents internes et des analyses de matériel collecté sur place par le recueil de propos tenus lors d'échanges individuels et des observations. Le but d'utiliser une méthode de recherche de type qualitatif est d'améliorer les connaissances et la compréhension du phénomène étudié dans toutes ses dimensions et sa complexité. Nous avons choisi une méthode qualitative, car cette dernière nous a permis d'explorer ces dynamiques plus ou moins explorées.

Ces trois méthodes ont été choisie en raison de leur capacité à permettre au chercheur d'avoir un contact personnel et direct avec les sujets de l'étude et par-là de mieux comprendre le phénomène étudié grâce à leurs vécus ainsi qu'à leurs expériences personnelles. En nous intéressant au vécu de chaque individu, que ce soit les détenus ou les agents correctionnels cela nous permet d'entrevoir une nouvelle lecture du phénomène et de mieux comprendre le problème social qui perdure en institution carcérale depuis maintenant des décennies. Aussi, en discutant le phénomène d'adaptation des gangs de rue avec les gens concernés aide à donner une voix aux points de vue qui semblent souvent négligés, mais qui sont en fait au cœur de la problématique.

En tant que chercheur, il était important de s'effacer et de laisser place aux individus rencontrés. Il était primordial que les individus nous fassent confiance et comprennent que notre présence sur les lieux de la prison était neutre et dans l'optique de faire des propositions en lien avec la sécurité

intérieure. Pour que cela soit possible, nous avons démontré une ouverture à interagir avec eux et faire acte de réciprocité.

### *2.3 Déroulement de la collecte*

Notre collecte de données s'est déroulée du 3 juillet au 18 juillet 2017. La première étape de notre recherche consista à faire l'analyse de dossiers d'infractions disciplinaires sur une année donnée, de janvier 2016 à décembre 2016. Le but de cette étape était de voir les types de délits commis en institution par un membre de gang de rue ou autre groupe criminalisé, ainsi que les conditions (seuls, en groupe, dans un secteur spécifique ou dans la cour par exemple) dans lesquelles ces délits surviennent. Le cœur du projet concerne les membres réputés affiliés aux gangs de rue, mais nous désirions tout de même comprendre si les manquements disciplinaires diffèrent selon le groupe criminalisé d'appartenance.

Par la suite, afin de comprendre si les infractions disciplinaires pouvaient être en lien avec les formes d'ajustement des membres de gangs de rue au milieu carcéral ou aux conditions dans lesquelles certains groupes sont incarcérés, nous avons procédé à de l'observation dans deux secteurs prédéterminés par l'établissement d'accueil. Nous avons accompagné un total de cinq agents correctionnels dans le cadre de leur travail dans les secteurs où sont regroupés des membres de gangs de rue. Le fonctionnement de ces secteurs fut observé à travers une vitre ou à l'aide de caméras. Lors de ces périodes, nous nous sommes basée sur une grille d'observation simple qui voulait faire ressortir plus particulièrement le déroulement des journées en détention, les interactions entre les détenus ainsi que les occupations que ces derniers pratiquaient durant nos sessions d'observations. Ainsi, nous avons pu observer que les détenus restaient principalement

dans l'aire commune ou dans leurs cellules et discutaient entre eux, regardaient la télévision, jouaient à des jeux de société (cartes, domino) ou s'entraînaient.

Durant ces périodes d'observation nous avons réalisé des entrevues avec cinq agents, deux se retrouvant dans le secteur regroupant des détenus réputés affiliés aux gangs de rue bleu, et trois se retrouvant dans le secteur des détenus réputés affiliés aux gangs de rues rouge. Ces entrevues portaient principalement sur leurs perceptions des gangs de rue en détention, leurs attitudes vis-à-vis l'autorité, leurs processus d'ajustement en milieu carcéral ainsi que les activités criminelles pouvant avoir lieu dans les secteurs. Les entrevues menées sont restées informelles, les agents étant conviés à nous communiquer leurs visions et expériences plutôt sous la forme de discussions et d'échanges tout au long de nos journées sur le terrain. Nous avons ainsi abordé avec eux des sujets aussi vastes que leurs perceptions des détenus et de leurs relations avec eux ainsi que leurs points de vue sur le regard que portent les détenus sur l'incarcération ou la réhabilitation.

Pour finir, la dernière étape de la collecte de données a consisté en des entrevues avec des personnes incarcérées dans les deux secteurs observés. Dès notre deuxième journée sur les lieux, nous nous sommes rendue dans chaque secteur afin d'expliquer notre présence et solliciter les détenus afin qu'ils discutent avec nous. Au total seulement huit détenus ont été rencontrés, très peu étant intéressés de discuter avec nous.

Les rencontres avec les détenus, même en petite nombre, nous ont permis de mieux comprendre de quelle manière ils réussissaient à s'ajuster à l'univers difficile et coercitif de la prison. Des sujets tels la famille, leurs projets futurs, leurs perceptions de la violence à l'intérieur de l'établissement,

leurs relations avec leurs codétenus ou les agents correctionnels ainsi que les activités criminelles à l'intérieur de l'établissement carcéral furent abordés.

Parallèlement, nous avons analysé les données provenant des dossiers d'infractions disciplinaires recensées sur une année (janvier 2016 à décembre 2016) pour un échantillon de détenus. Les dossiers de 21 détenus affiliés à un gang ayant commis des infractions disciplinaires durant cette année ont ainsi été étudiés. Ces dossiers ont été sélectionnés à partir d'une liste remise par le directeur du renseignement lors de notre première journée.

C'est donc à partir de l'ensemble des données que nous avons recueillies que nous allons tenter de mettre en lumière le phénomène des activités criminelles perpétrées par des détenus affiliés aux gangs de rue. Nous tenterons également de voir si ces activités découlent directement des formes d'ajustement des personnes incarcérées à leur environnement en détention.

### *2.5 Échantillonnage*

L'établissement de détention dans lequel nous avons procédé à notre collecte de données est considéré comme étant une grande institution carcérale au Québec. Dans cet établissement les personnes incarcérées sont séparées selon leurs besoins d'encadrement sécuritaire et de leurs dossiers criminels. Les détenus nous intéressant sont réputés affiliés aux gangs de rue de Montréal. Ces derniers sont fichés par les services de police comme étant des membres en règle ou des membres en relation des deux groupes principaux, soit les rouges et les bleus. Sur les 21 dossiers analysés, 8 étaient les dossiers de manquements disciplinaires détenus affiliés aux bleus et considérés comme étant des membres en relations, 6 étaient les dossiers détenus réputés affiliés

aux rouges et fichés comme membres en règle, enfin 7 étaient les dossiers de manquements disciplinaires détenus réputés affiliés aux motards ou à la mafia.

**Tableau 1**

<b>Organisation criminelle</b>	<b>Nombre de dossiers analysés</b>	<b>Nombre de détenus observés</b>	<b>Nombre de détenus rencontrés en entrevues</b>
« Blood » dit Rouges	6	27	6
« Crips » dit Bleu	8	40	2
Motards/Mafia	7	0	0

Pour ce qui est de l'observation, un total de 27 détenus considérés affiliés aux gangs de rue dit rouge et 40 détenus considérés affiliés aux gangs de rue dit bleu furent observés, chaque groupe à l'intérieur de son secteur de détention. Les détenus réputés affiliés aux gangs de rue rouge qui ont été observés durant notre collecte de données représentent la totalité des détenus condamnés affiliés aux rouges présents dans l'établissement au moment où nous y étions. Pour ce qui est des détenus réputés affiliés aux gangs de rue bleus, le nombre observé ne représente pas la totalité des détenus affiliés aux bleus de l'établissement étant donné que certains se retrouvaient dans d'autres secteurs, et, tout comme les rouges, certains se retrouvaient dans la population des prévenus, donc en attente de sentence.

Pour ce qui est du positionnement des secteurs, étant donné les tensions entre les deux groupes, chacun des secteurs se retrouve dans des ailes opposées de l'établissement. Le secteur abritant les détenus affiliés aux gangs de rue rouges est architecturalement différent de celui des bleus. Nous avons dû utiliser les systèmes de caméras se trouvant à l'intérieur de la guérite des agents correctionnels pour pouvoir faire de l'observation du secteur.

### *2.6 Les limites de la recherche*

Avant de poursuivre dans l'analyse des données recueillies, il est important de comprendre les limites de notre recherche. En effet, étant donné la taille restreinte de l'échantillon, il sera difficile de généraliser les données ainsi que les conclusions qui en ressortiront. De plus, les détenus rencontrés ont été présélectionnés par le département du renseignement, ces derniers nous mentionnant que certains détenus étaient plus notoires que d'autres étant donné leurs dossiers criminels ainsi que leurs comportements en général. Il faut donc prendre en considération que la commission d'infractions disciplinaires ne peut être généralisée à d'autres détenus. Par ailleurs, les observations ainsi que les entrevues sur le terrain se sont produites à l'intérieur d'un établissement spécifique ainsi que dans deux secteurs donnés et ce sur un très court laps de temps. Notre étude s'apparente donc d'avantage à une exploration d'un phénomène, plutôt qu'à une démonstration d'une situation. L'analyse ainsi que les recommandations que nous pourrions en retirer, si elles pourront servir de point de départ pour une réflexion plus poussée, ne pourront être considérées comme la description d'un état de fait. Non seulement elles pourraient ne pas s'appliquer à d'autres établissements mais encore les éléments constatés demanderont à être approfondis via d'autres études.



Si notre recherche reste limitée dans l'espace et dans le temps, compte tenu du fait que seul un petit échantillon de dossiers d'infractions a été analysé, du fait que seul un petit nombre de détenus et de membres du personnel ont été rencontrés, et du fait que nous nous sommes concentrés sur un seul établissement carcéral, la généralisation de nos données est réduite. Toutefois, les connaissances recueillies concernent un phénomène qui se retrouve dans de nombreuses institutions, présentant des caractéristiques similaires. Certains des aspects de notre analyse pourront très certainement être pertinents pour apporter certains éléments destinés à favoriser une réflexion sur la prise en charge de personnes réputées affiliées à un gang de rue en détention.

## **CHAPITRE 3 : ANALYSE DES DONNÉES**

Bien que notre présence dans l'établissement de détention ait été de courte durée, nous avons recueillis de nombreuses informations sur les comportements des personnes incarcérées réputées affiliées à un gang de rue. En effet, grâce aux observations de terrain, aux analyses de dossiers disciplinaires, ainsi qu'aux entrevues avec les agents correctionnels et les détenus, nous avons pu recueillir suffisamment d'information permettant de répondre à l'objectif de recherche. En soi, nous désirons mettre en lumière la présence, les fondements ainsi que les manifestations d'activités criminelles perpétrées par des détenus réputés affiliés à un gang de rue. De plus, nous voulons comprendre, grâce aux données recueillies si ces actions sont en lien avec les mécanismes d'ajustement des détenus face à l'univers carcéral ainsi qu'à leurs conditions de détention.

L'analyse de nos données se divise donc en trois parties. La première se base sur les dossiers de manquements disciplinaires, la deuxième sur les conditions de détention, et finalement la troisième sur les relations observées en détention.

### *3.1 Les manquements disciplinaires*

Nous avons analysé les dossiers de manquements disciplinaires pour un échantillon de 21 détenus pour une année donnée, soit de janvier 2016 à décembre 2016. Ces détenus échantillonnés sont enregistrés par les services de police ainsi que par l'établissement de détention comme étant soit affiliés aux gangs de rue dit « bleu », aux gangs de rue dit « rouge », au groupe criminel organisé dit « motards » ou encore au groupe criminel organisé dit « mafia ». L'échantillon de 21 détenus sur lequel ont porté nos analyses est divisé en groupe d'appartenance. Sept sur vingt et un sont affiliés aux motards ou à la mafia, huit sur vingt et un sont affiliés aux gangs de rues bleus

et finalement six sur vingt et un sont affiliés aux gangs de rues dits rouges. Au total nous avons analysé 126 manquements disciplinaires survenus durant l'année d'étude et commis par un des 21 détenus ciblés.

Les analyses de dossiers ont été réalisées parallèlement avec les analyses des données recueillies durant nos observations sur le terrain. Elles se complètent donc mutuellement tel que nos résultats le montrent.

*a) Les manquements disciplinaires en détention*

L'analyse des manquements disciplinaires tels qu'ils ressortent des dossiers étudiés se sous-divise en cinq catégories déterminées par la loi et les règlements des services correctionnels. Celles-ci sont variables et vont notamment d'atteintes aux personnes à atteinte aux biens de l'établissement.

La première catégorie d'infractions recensées est celle qualifiée « objets interdits ». L'analyse des dossiers ainsi que les observations au département des perquisitions ont permis de recenser les éléments les plus souvent confisqués. Ainsi, des objets tels les cellulaires, les chargeurs de cellulaires, les pics artisanaux (couteaux faits à partir d'objets trouvés tels une brosse à dents), du cannabis, des cigarettes, des briquets ainsi que de l'alcool fait maison surnommée « baboche » sont les plus retrouvés. Ils sont introduits frauduleusement dans l'établissement et cachés en cellules. Selon l'agent de renseignements que nous avons rencontré, malgré une vigilance importante des agents correctionnels, les détenus trouvent constamment de nouvelles méthodes afin de parvenir à faire entrer ces objets en détention et parviennent relativement facilement par un constant ajustement à s'approvisionner. Cette situation requiert une augmentation des fouilles corporelles et des fouilles de cellules de la part des agents correctionnels.

La deuxième catégorie d'infractions recensées est celle du refus d'agir. En général, elle recouvre un refus de retour en cellule à la demande de l'agent correctionnel notamment après une sortie dans la cour extérieure ou au gymnase. Dans notre analyse des rapports de manquements disciplinaires, nous avons constaté que les règles ainsi que les demandes faites par les agents correctionnels sont souvent contestées par les détenus. En effet, lors de nos entrevues avec les agents correctionnels, tous ont indiqué que les détenus contestent la majorité des demandes faites par les membres de l'équipe. De leur côté, les détenus rencontrés indiquent que leur refus d'obéir correspond à un refus de coopérer lequel serait leur seule manière de garder un semblant de contrôle sur leur personne.

La troisième catégorie de manquements disciplinaires recensés est celle de la violence verbale. Les dossiers analysés montrent que cette violence peut avoir lieu tant envers les membres du personnel qu'envers des codétenus. On retrouve ainsi des insultes verbales, des propos tels que « *va chier* », « *mange de la marde* », « *si ont étaient dehors tu ne me parlerais pas de même* », ressortent des rapports des dossiers de manquements disciplinaires analysés. Parallèlement, on retrouve également des menaces de mort ou d'attaque physique. « *Attend que je te croise dehors tu ne vas pas la trouver drôle* », « *attend dehors t'avoir* », ces phrases constituent des exemples courants de menaces.

La quatrième catégorie de manquements disciplinaires recensés comprend les actes de violence physique. Ces actes peuvent, tout comme la violence verbale, cibler autant les membres du personnel que les codétenus. Dans les dossiers analysés, on retrouve notamment des batailles à coups de poings, de pieds ainsi que des attaques avec une arme artisanale. Les dossiers de manquements que nous avons analysés montrent que la violence physique à l'égard d'un membre du personnel est minime. Il ressort des entrevues que nous avons menées avec les agents

correctionnels, les membres professionnels ainsi que les directeurs d'unités que différentes mesures de protection et de prévention des attaques sont prises, telles que le fait de rencontrer tout détenu à deux lors de situations disciplinaires, ou encore lorsqu'ils doivent entrer dans le secteur. Par contre, la violence physique envers les autres détenus est une forme de violence qui semble importante. Selon les détenus rencontrés, la violence physique ne serait pas leur solution première, mais lorsqu'ils considèrent que cela est nécessaire, notamment lorsqu'ils se sentent attaqués ou menacés, ils n'hésiteront pas à l'utiliser. Ils indiquent alors qu'ils utiliseront leurs poings ou des armes artisanales tant à l'intérieur des aires communes, des cellules ou dans la cour extérieure.

La cinquième catégorie d'infractions recensées est celle des bris de biens, plus particulièrement les biens institutionnels. Ainsi, un bien au sens du règlement de l'établissement de détention peut viser les barreaux de la fenêtre de la cellule du détenu, la télévision de l'aire commune ou encore les lumières se retrouvant à l'intérieur des cellules. Un exemple que l'on retrouve dans les dossiers de manquements disciplinaires analysés est celui du bris de barreaux de la cellule dans le but de faire entrer la marchandise illégale dans le secteur. Un autre exemple que l'on retrouve est celui de l'obstruction des lumières du secteur afin de permettre aux détenus de dormir plus longtemps durant la journée.

La majorité des manquements disciplinaires en milieu carcéral recensés dans notre analyse sont des infractions typiquement carcérales. En effet, sur une liste de cinq catégories disciplinaires, seules la violence physique et verbale ainsi que la possession de cannabis constituent des infractions qui pourraient être considérées comme criminelles à l'extérieur des murs de l'établissement de détention. La majorité des infractions constituent ainsi, comme l'explique M. Kabundi (2006) des infractions disciplinaires par essence en raison du fait qu'elles ne se

trouvent qu'en prison. Le refus de retourner en cellule, la possession de bien interdit tel un cellulaire ou du tabac en sont des exemples.

*b) Distribution et prévalence des manquements selon le groupe d'appartenance*

Nous avons sous-divisé les dossiers de manquements disciplinaires selon le groupe d'appartenance du détenu concerné. D'une part, notre analyse montre que le nombre moyen de manquements disciplinaires sur une année varie selon l'affiliation, certains n'ayant commis aucun manquement, d'autres 18 sur une année. Ainsi, les détenus affiliés et réputés membres en relation aux gangs de rue bleus démontrent entre 1 et 18 manquements disciplinaires, et la majorité de ces détenus avaient entre 8 à 18 manquements pour l'année, tandis que les détenus affiliés aux rouges en démontrent entre 0 et 8, où seulement un détenu avait le plus de manquements disciplinaires et tous les autres en dénombraient entre 0 et 3. Finalement les motards et mafia en dénombraient entre 0 et 9.

D'autre part, selon le groupe d'appartenance, le type de manquement disciplinaire diffère. Les motards se sont retrouvés avec plus de manquements disciplinaires reliés aux objets interdits, c'est-à-dire 20 au total et 9 manquements pour un détenu tous reliés aux objets interdits tels cellulaires et tabac, que les deux autres groupes. Par contre, il faut prendre en considération que tous les manquements disciplinaires doivent être constatés et enregistrés par un agent correctionnel ainsi qu'un second agent réputé comme témoin. Le chiffre noir reste donc inconnu et nous constatons grâce aux données recueillies que les motards ainsi que la mafia possèdent moins de manquements disciplinaires en lien avec la violence verbale ou physique.

Le groupe des bleus, quant à lui, s'est retrouvé en 2016 avec un nombre plus élevé de manquements se retrouvant majoritairement dans les catégories refus d'agir ainsi que violence verbale. En effet, la majorité des dossiers analysés expliquaient des évènements où la personne incarcérée refusait de se conformer et de rentrer en cellule lorsque le moment venu. De plus, grâce aux rapports de manquements disciplinaires, nous avons pu constater que lors du même évènement, des phrases telles « *Vachier sale pute* », « *fuck you* », ainsi que « *tu ne sais pas qui j'suis dehors* », sont utilisés.

Pour finir, les manquements disciplinaires commis par des détenus affiliés aux gangs de rue rouge sont moins élevés que les bleus et les catégories diffèrent principalement entre objets interdits et violence verbale. Ce qui ressort fut tout d'abord que les détenus affiliés aux bleus commettent nettement plus de manquements disciplinaires que les deux autres groupes. En effet, nos analyses démontrent que les détenus dits bleus ont commis 78 manquements disciplinaires sur les 126 recensés, tandis que les détenus dits rouges en ont commis 18 sur les 126 recensés, et les motards ainsi que la mafia en ont commis 30 sur les 126 recensés pour l'année 2016.

**Tableau 2**

<b>Groupe criminel/ Types d'infractions</b>	<b>Objets interdits</b>	<b>Refus d'agir</b>	<b>Violence verbale</b>	<b>Violence physique</b>	<b>Bris de bien</b>	<b>Total</b>
« Blood » dit rouge (6 dossiers)	<b>0</b>	<b>8</b> <b>(44%)</b>	<b>8</b> <b>(44%)</b>	<b>2</b> <b>(11%)</b>	<b>0</b>	<b>18</b> <b>(14.28%)</b>
« Crips » dit bleu (8 dossiers)	<b>12</b> <b>(15.38%)</b>	<b>14</b> <b>(17.95%)</b>	<b>33</b> <b>(42.3%)</b>	<b>10</b> <b>(12.82%)</b>	<b>9</b> <b>(11.53%)</b>	<b>78</b> <b>(61.9%)</b>
Motards/Mafia (7 dossiers)	<b>20</b> <b>(66.6%)</b>	<b>0</b>	<b>7</b> <b>(23.3%)</b>	<b>3</b> <b>(1%)</b>	<b>0</b>	<b>30</b> <b>(23.81%)</b>
Total	<b>32</b> <b>(25.5%)</b>	<b>22</b> <b>(17.46%)</b>	<b>48</b> <b>(38%)</b>	<b>15</b> <b>(12%)</b>	<b>9</b> <b>(7%)</b>	<b>126</b>



L'ensemble des analyses que nous avons réalisées sur les dossiers nous permettent donc de procéder à quelques constats.

#### *La distribution des infractions : groupes et âge*

Une grande partie des infractions disciplinaires recensées dans nos dossiers sont des actes de violences verbales (n=48, soit 38% du total des infractions disciplinaires) et serait principalement perpétré par les détenus réputés affiliés aux gangs de rue bleu. L'infraction la plus enregistrée en deuxième position est la possession d'objets interdits, soit 25,5% des actes enregistrés, et les détenus réputés affiliés aux motards et à la mafia sont ceux qui en ont commis le plus.

À noter, la violence physique bien que présente, ne constitue que 12% du total des infractions constatées. Il est aussi important de relever que la majorité des infractions disciplinaires enregistrées comme des bris de biens sont commises par les bleus (9 sur 9). La violence physique est également majoritairement le fait des bleus (10 sur 15 soit 66%). Aucun refus d'agir a été recensé dans le groupe des motards et aucun objet interdit chez les rouges.

Il ressort que les membres affiliés aux gangs de rue dit bleus commettent beaucoup plus d'infractions disciplinaires que les autres groupes étudiés. En effet, sur un total de 126 infractions disciplinaires enregistrées pour nos 21 dossiers, près de 62% de ces infractions avaient été commises par un détenus affilié aux bleus.

Si les bleus commettent plus souvent des actes de violence verbale que d'autres infractions disciplinaires (42% de toutes leurs infractions), il faut noter que toutes les catégories d'infractions ont quand même été recensées en comparaison au deux autres groupe.

Il semble ainsi que l'âge pourrait avoir un impact important sur la commission d'infractions disciplinaire. En effet, la moyenne d'âge des détenus réputés affiliés aux gangs dits bleu est de 23 ans et ces derniers ont commis 78 infractions sur 126. Ce groupe possède la plus jeune moyenne d'âge et le plus haut taux d'infractions, en comparaison à une moyenne de 31 ans pour les rouges et 45 ans pour les motards et la mafia.

À contrario les détenus affiliés aux gangs de rue dit rouge sont ceux qui commettent le moins d'infractions disciplinaires parmi tous les dossiers analysés. Sur les 126 infractions enregistrées, seules 26% sont du fait d'un détenu affilié aux rouges. À noter qu'ils sont reconnus coupables d'infractions uniquement à l'égard d'une personne. En effet les actes qu'ils commentent se distribuent autant en actes de violence verbale que de refus d'agir et moindrement de violence verbale. Aucun bris de bien ou objet interdit ne leur est reproché. Notre étude montre que ce groupe est non seulement plus âgé que les bleus (moyenne d'âge de 31 ans) mais encore qu'ils se trouve dans des conditions de détention différentes des deux autres groupes criminels analysés (petits secteurs de 13 à 14 détenus, tous affiliés aux rouges). L'ensemble de nos données semblent ainsi indiquer qu'il pourrait y avoir un lien entre un secteur de détention plus restrictifs et plus homogène et les infractions disciplinaires qui y sont commises.

Finalement pour les infractions commises par les les détenus réputés affiliés aux motards et à la mafia s'ils commettent un nombre relativement élevé d'infractions disciplinaire en comparaison

avec les détenus réputés affiliés aux rouges, la majorité des infractions qui leurs sont reprochées sont des possessions d'objets interdits. Ils sont responsables de la majorité des infractions pour possessions d'objets interdits de notre échantillon (62%). Aucun bris de bien ni de refus d'agir n'a été enregistré dans ce groupe, quelques actes de violence verbale (14,5% de toutes les violences verbales enregistrées) et quelques cas de violence physiques (20% de toutes les violences physiques enregistrées). Leur moyenne d'âge étant la plus élevée, soit de 45 ans. Par contre, ce qui diffère est le type d'infractions, en quoi ces derniers se sont principalement fait prendre avec des objets interdits tel du tabac ainsi que des téléphones intelligents.

### *3.2 Les conditions de détention*

Le but de notre recherche était de mettre en lumière la présence, la forme ainsi que les fondements des activités criminelles pouvant survenir en détention et impliquant des détenus réputés affiliés à des gangs de rue. Parallèlement aux analyses de dossiers, nos observations à l'intérieur de deux secteurs spécifiques de l'établissement de détention, et le contenu des entrevues avec des agents correctionnels travaillant dans ces secteurs ainsi qu'avec des détenus, ont permis de faire ressortir plusieurs éléments de réflexion.

#### *Le classement*

Tout d'abord, afin de comprendre le contexte dans lequel les détenus affiliés aux gangs de rue vivent en détention, il est important de comprendre le processus de classement. Par définition, l'outil de classement utilisé par les conseillers en milieu carcéral sert à attribuer à une personne incarcérée le secteur de vie dans lequel les règles ainsi que le niveau d'encadrement sont les plus appropriés aux besoins et au statut de la personne. Cinq facteurs importants sont pris en considération lorsqu'un contrevenant reçoit sa sentence et doit être placé dans un secteur. La

présence de maladie, la prise de médicaments, les antécédents suicidaires, l'appartenance à un groupe criminalisé ainsi que le besoin de protection priment par-dessus tout autre facteur. Par la suite, le conseiller en milieu carcéral doit déterminer quel type d'encadrement sécuritaire la personne incarcérée nécessitera. Encore ici, sept facteurs seront pris en considération et primeront par dessus toute autre situation. L'âge, le statut du détenu, l'appartenance à un groupe criminalisé ou cellule terroriste, les accusations actuelles, les délits actuels, les manquements disciplinaires ainsi que les peines antérieures détermineront si la personne incarcérée devra se retrouver avec un encadrement sécuritaire minimum, moyen ou élevé.

Dans le cadre de notre recherche, les individus concernés sont des personnes incarcérées réputées affiliés à un gang de rue. Leur situation est plus complexe, car l'affiliation aux « rouges » ou aux « bleus » fera en sorte que le contrevenant sera d'emblée considéré comme nécessitant un classement élevé et ne pourra jamais être reclassé dans un secteur à sécurité moyenne ou minimale. De plus, étant donné leur couleur d'appartenance, ces derniers ne pourront jamais cohabiter dans le même secteur, pour des raisons de sécurité. Un troisième critère de classement s'ajoute donc à chacun de ces détenus.

Dans l'établissement de détention visité, les détenus affiliés aux rouges sont placés dans un secteur particulier, généralement de petite taille, impliquant un niveau rapproché entre les agents correctionnels et les détenus et se voulant axé sur la sécurité de la personne contrevenante. De ce fait, en aucun cas, ils ne peuvent être en contact avec d'autres détenus, même visuellement. Tous leurs déplacements sont circonscrits et sous escortes. Par ce fait même, cette restriction de déplacement fait aussi en sorte qu'ils ont un accès limité aux activités, cours et programmes offerts par l'établissement de détention.

Pour ce qui est des détenus affiliés aux bleus, ces derniers se retrouvent aussi avec un classement élevé, ils sont donc aussi placés dans un secteur d'encadrement élevé, mais contrairement aux membres des rouges, ils peuvent côtoyer d'autres détenus. Ils se retrouvent ainsi dans des secteurs plus grands, dans lesquels se côtoient différents condamnés classés à sécurité élevée. Toutefois ces détenus ont la possibilité de se déplacer sans escorte au travers de la prison, à condition d'avoir un laissez-passer et des raisons de déplacement. Cette situation leur permet donc, sous réserve de « bonne conduite », d'avoir accès aux programmes et activités qu'offre l'établissement. Nous pouvons conclure que leur environnement de détention est donc un peu plus libre que celui réservé aux membres des rouges.

### *Les perceptions*

À partir des entrevues que nous avons menées avec les détenus, plusieurs aspects du vécu en détention, compte tenu du secteur dans lequel ils se trouvaient, ont été abordés.

### *Contrôlés et isolés*

Un premier aspect qui a été souvent mentionné lors des entrevues avec les détenus est le sentiment d'infériorité dû à la façon dont les agents correctionnels agissent avec eux. Selon les détenus rencontrés, la majorité exprime avoir l'impression que les agents correctionnels les traitent de manière à ce qu'ils ressentent qu'ils sont des incapables et que le cycle de la criminalité est leur seule réalité. Les propos d'un détenu affilié aux bleus mettent en lumière cette réalité, Mathieu s'exprime de la sorte lorsque questionné sur sa relation avec les agents correctionnels :

*« J'ai vraiment de la misère avec les agents parce qu'ils nous crient après comme si ont étaient de la merde, ils ne font rien pour nous aider à nous remonter, sont toujours en train de nous dénigrer. »*

De plus, il ressort des entrevues avec les détenus et les agents correctionnels qu'il semblerait avoir une « guerre psychologique » (selon les termes d'un agent correctionnel) constante entre les détenus et les agents correctionnels. Par « guerre psychologique », l'agent explique qu'ils utilisent des méthodes subtiles de contrôle sur les détenus afin de leur faire comprendre que s'ils décident d'agir de manière non conforme, ils seront perdants.

La perception des détenus démontre une sous-réalité du contrôle en détention. En effet, ce qui ressort le plus des entrevues est le fait que les détenus considèrent que les agents correctionnels utilisent leurs pouvoirs discrétionnaires afin de contrôler leurs demandes ainsi que l'accès au peu de biens auxquels ils ont droit en détention. En effet, chaque détenu possède le droit de faire des demandes aux agents correctionnels comme avoir accès à un journal, à des friandises de la cantine ou à faire des demandes à la direction via des mémos. Selon les détenus rencontrés, les agents correctionnels utilisent leur titre pour exercer un contrôle subtil sur eux, notamment en omettant de faire suite à leurs demandes ou en prenant de plus longs délais que nécessaire.

*« J'fais mon temps sans rien demander sinon je vais juste être frustré » - Éric*

*« Je n'ai pas de relations avec eux, quand j'demande quelque chose ils me font de l'attitude et puis c'est long avant je l'aie » - Patrick*

*« Tu vois, ils prennent leurs temps quand on demande quelque chose, surtout si tu es noir, j'demande pas trop parce que ça se voit qu'on n'est pas des priorités » - Michael*

Selon trois agents rencontrés, il serait vrai que ces derniers utilisent un système d'échange en lien avec leurs comportements face à l'autorité. Les détenus perçoivent cette technique comme du contrôle. Par contre les agents correctionnels mentionnent que dans un environnement aussi privatif et difficile que la prison, c'est parfois la seule technique qui fonctionne lorsqu'ils souhaitent qu'un détenu se conforme aux règles. En d'autres mots, une personne incarcérée aura accès plus rapidement à ces demandes s'ils se conforment aux règlements qu'un autre détenu ayant plus de manquements disciplinaires. Certaines notes de terrain illustrent bien les propos mentionnés :

*« Quand un détenu demande quelque chose, on peut volontairement faire des délais ou perdre son mémo par exemple. » - Yves*

*« Tout est une question de respect, si tu me respecte je te laisse tranquille et je vais moins fouiller ta cellule par exemple » - Martin*

*« C'est tout ce qu'on peut utiliser contre eux, notre pouvoir discrétionnaire » - Catherine*

Pour finir, le second aspect qui est important d'aborder quant aux conditions de détention est le fait que certains détenus se retrouvent dans des secteurs isolés et n'ont pas accès au reste de la population carcérale, pour des raisons de sécurité. De ce fait, les personnes incarcérées mentionnant appartenir aux rouges se retrouvent isolé du reste de la population carcérale, même lors des sorties à la cour extérieure. Ceci augmente leur sentiment d'isolation étant donné qu'ils ne voient personne sauf les 13 ou 14 autres détenus incarcérés dans leur secteur ainsi que les agents correctionnels et les membres du personnel.

### *L'inactivité*

L'horaire d'une journée typique en détention dans un secteur à sécurité élevée se déroule comme suit : à 7 h 45, les détenus peuvent commencer leur journée en prenant leur déjeuner dans l'aire commune. Ensuite, entre 8 h 15 et 11 h 15, la personne incarcérée a droit à une heure dans la cour ou une heure de gym, tout dépendant l'horaire de la journée. C'est la responsabilité de la personne incarcérée de se réveiller et être prêt à sortir à l'extérieur lorsque les agents correctionnels en donnent l'autorisation. Par la suite, de 11 h 30 à 12 h, les détenus doivent retourner en cellule et le ménage de l'aire commune est fait par un volontaire. À 12 h, lorsque le ménage du matin est complété, les détenus sont autorisés à sortir de leurs cellules et peuvent dîner. Par la suite, le même fonctionnement du matin recommence, c'est-à-dire qu'entre 13 h 15 et 16 h 15, les détenus ont droit à une heure de gym ou de cour extérieure. Ensuite, de 17 h à 18 h, les détenus retournent encore en cellule pour un autre ménage de l'aire commune. Finalement, de 18 h à 22 h 30, les détenus sont libres de rester dans l'aire commune ou dans leurs cellules, l'activité principale étant la télévision.

L'observation d'une journée typique d'un détenu incarcéré dans un secteur avec un encadrement sécuritaire élevé démontre un style militaire très strict et contrôlant et avec peu de propositions d'activités. De ce fait, lors des entrevues avec les détenus, l'aspect principal qui ressortait lorsqu'ils étaient questionnés par rapport au quotidien de la prison était centré sur l'ennui, l'inactivité et l'absence de programmes spécifiques. Voici quelques propos de détenus lorsqu'ils ont été questionnés sur leurs perceptions de leurs activités quotidiennes en détention :



*« C'est plate, y'a rien à faire, nous sommes enfermés et c'est tout. » - Éric*

*« C'est d'la marde, c'est p'tit, t'es pris dans un p'tit endroit avec rien à faire toute la journée » -*

*Patrick*

*« Y'pas assez d'activités, tu sais même l'école ça finit à secondaire 5 et moi je l'avais déjà » -*

*Michael*

*« Vu que je suis rouge je ne vois rien, je ne vois personne je suis totalement isolé des autres » -*

*Malcom*

*« On n'a rien à faire, on a juste ça à penser comment faire entrer des choses en dedans » - James*

Tout au long de notre séjour à l'établissement, la majorité des détenus dormaient dans leurs cellules jusqu'à 11 h et les agents correctionnels ont confirmé que c'était typique de ces détenus. En effet, nous pouvions compter approximativement 3 à 5 détenus réveillés et ceci était valable pour les deux secteurs. Les agents correctionnels nous ont expliqué que ceci était courant, et que les détenus ne sont pas dans l'obligation de se lever à 7 h 45, heure à laquelle le déjeuner est servi. De plus, les règlements de l'établissement ne mentionnent pas que le détenu se doit d'être réveillé à 7 h 45. De ce fait, les détenus prennent sur eux afin de décider l'heure à laquelle ils vont commencer leur journée.

Au final, ce qui ressort principalement de nos entrevues avec les détenus est qu'en fait, ils n'ont aucune envie de se lever tôt chaque matin, sachant qu'ils n'auront aucune activité mise à part l'heure à la cour extérieure ainsi que l'heure au gymnase. En effet, tous les détenus rencontrés déclarent qu'il y a un flagrant manque de possibilités pour eux étant donné qu'ils sont réputés être membres de gangs de rue. En effet, selon les règlements de l'établissement, ce type de détenu ne

peut participer aux programmes offerts ni aux emplois offerts en institution en raison de leur classement sécuritaire élevé.

### *3.3 Les relations*

L'objectif de cette partie de l'analyse vise d'une part à mettre en lumière les relations qui se nouent entre détenus affiliés, d'autre part à déterminer le genre de relations que les détenus affiliés aux gangs de rue entretiennent avec les agents correctionnels, et finalement voir si, dans une perspective de sécurité intérieure, leurs dynamiques relationnelles ne pourraient pas bénéficier d'une amélioration pour le bon fonctionnement de l'établissement. À cette étape de notre stage, nous n'avons pas observé les détenus affiliés aux motards ainsi qu'à la mafia. Ces derniers ne font donc pas partie de notre analyse quant aux relations qu'entretiennent les détenus entre eux et avec les agents correctionnels.

#### *3.3.1 Relations entre détenus*

##### *a) Les bleus*

Tout d'abord, les membres de gangs de rue affiliés aux bleus sont totalement séparés des membres de gangs de rue affiliés aux rouges. Par contre, ils se retrouvent dans un secteur à encadrement sécuritaire élevé où ils côtoient d'autres détenus qui ne font pas partie de gangs de rue montréalais. Leur secteur de détention regroupe un total approximatif de 60 détenus dont 40 font partie des gangs de rue dits bleu.

Nos périodes d'observation dans ce secteur ont démontré que chaque détenu s'occupe individuellement, écoute la télé, s'entraîne dans l'aire commune, ou reste dans sa cellule. Nous pouvons voir que les détenus n'avaient pas d'interactions entre eux, chacun vacant à ses propres

occupations. La recherche de solitude est le premier aspect qui a été abordé avec tous les détenus de ce secteur rencontrés. En effet, ils ont tous mentionné aimer disposer de leur espace personnel et ne pas s'affilier à aucun autre détenu. Selon eux, les violences verbales et/ou physiques peuvent survenir lorsqu'un autre détenu empiète sur son territoire, de ce fait, selon nos observations, nous pouvons conclure que chaque individu semble respecter les limites des autres, du moins, durant notre temps d'observation sur le terrain.

*« À la longue tu comprends qu'il faut rester tranquille pour passer un bon temps » - Éric*

*« Je fais mes trucs, je ne parle pas à personne, je ne cherche pas de problème » - Michael*

*« I'm in no gang, I don't know them and I don't want to know them. Just doing my thing until I get out » - Jason*

*« Nobody is your friend in here, so I stay far from them » - Peter*

De plus, l'information recueillie lors de nos entrevues confirma nos observations. En effet, tous les détenus rencontrés affiliés aux gangs de rue bleus s'identifient comme étant solitaires. Les trois détenus rencontrés ont mentionné ne pas être affiliés à aucun gang, et qu'ils se sont retrouvés dans ce secteur, car ils étaient étiquetés par la police. Tous sont effectivement catégorisés comme étant membre en relation et non membre en règle. Cette distinction selon le directeur du renseignement est importante, car elle signifie en quelque sorte la réalité vécue dans le secteur. Être considéré comme étant un membre en relation veut dire que le détenu est en fait un « graviteur » et ce dernier ne fait donc pas officiellement partie du gang, en comparaison aux membres en règle. En d'autres mots, l'individu serait fiché affilié en relation à un gang de par son quartier ainsi que ses relations, mais ne serait pas considéré comme membre en règle par les autres individus du gang. Ceci fait

donc en sorte qu'à leur arrivée en détention, la majorité des détenus réputés affiliés bleu et en relation ne se connaissent pas.

Pour finir, les trois détenus rencontrés se sont aussi retrouvés avec des manquements disciplinaires se retrouvant dans la catégorie objets interdits, et ils ont tous mentionnés que l'utilisation de cellulaire, de drogues ou de cigarette était pour des bienfaits personnels tels la recherche d'un certain « confort » leur rappelant l'extérieur, ou simplement aux fins de s'adapter au milieu difficile dans lequel ils vivent, et non à des fins de revente ou dans le but de participer à des activités criminelles afin de créer du profit pour les bleus.

#### *B) Les rouges*

Nos observations ont également porté sur un secteur de détention dans lequel se retrouvent les détenus réputés affiliés aux rouges. Ceux-ci se retrouvent dans un secteur opposé et isolé du reste de la prison. Ce secteur est divisé en deux sous-secteurs et comporte respectivement 13 et 14 détenus par sous-secteur. Selon les personnes rencontrées dans l'établissement, cette division se justifie pour deux raisons, tout d'abord l'espace ne permet pas d'accueillir les 27 détenus dans le même sous-secteur, et deuxièmement, même entre membres de même allégeance, des tensions pourraient être présentes notamment selon les quartiers d'origine.

Selon les agents correctionnels et les détenus, un rouge vivant à Rivière-des-Prairies peut ne pas s'entendre avec un rouge vivant à Montréal-Nord. De ce fait, lors de nos observations sur le terrain, nous avons pu assister à une méthode de placement institutionnel « maison » utilisée par les agents correctionnels de ce secteur, à partir de laquelle le choix du sous-secteur de détention est décidé après consultation des détenus. Ainsi, lorsqu'un nouveau détenu réputé affilié aux gangs de rues

rouge doit être incarcéré, un agent présente la photo aux détenus de chaque sous-secteur afin de déterminer si la nouvelle personne incarcérée « passe » et peut entrer dans le secteur sans problème, les détenus actuels peuvent décider de l'accueillir parmi eux, ou de le refuser. Selon les entrevues menées, cette méthode a été instaurée afin d'éviter les batailles ainsi que les tensions.

Étant donné la configuration du secteur, les systèmes de caméra furent utilisés afin d'observer les détenus dans l'aire commune et ainsi noter de quelle manière ils interagissent ensemble. Le premier aspect qui ressort de nos observations est l'inactivité. Nous avons pu observer les détenus s'entraîner, écouter la télé ainsi que jouer aux cartes ou aux dominos en petit groupe. Le manque de programmes, de cours ou d'activités offerts aux détenus fut remarqué lors de notre séjour. En effet, jour après jour, à l'exception de l'heure de gym et de cour extérieure, les détenus alternent entre les dominos, la télé et les cartes.

Un second aspect apporté par les entrevues avec les agents correctionnels est la bonne entente entre les détenus. Selon eux, tous agiraient avec respect les uns envers les autres étant donné qu'ils se perçoivent comme étant une famille. Ceci a fait en sorte que les détenus ont décidé de bâtir une vie collective encadrée par un code de vie visant le respect et la bonne entente. La majorité d'entre eux ont grandi ensemble dans les rues de Montréal et se connaissent depuis des années, cela a donc facilité l'adoption de règles de vie respectée par tous.

Un effet positif de ces liens de longue date entre détenus est le fait que les agents correctionnels ne remarquent que très peu d'intimidation ni de recrutement. En effet, chaque contrevenant admis dans un des deux sous-secteurs pratiquait déjà des activités criminelles du même type que les détenus déjà incarcérés. La vente de drogue, le proxénétisme et la possession d'armes à feu en sont

des exemples. De ce fait, l'intimidation dans le but de changer la perspective des nouveaux détenus face au crime et tenter de les assimiler à la leur est donc inutile.

Pour finir, ces informations recueillies auprès des agents correctionnels ont été confirmées dans la majorité de nos entrevues. Cinq détenus ont accepté de nous rencontrer et lorsque la conversation s'enlignait vers les relations avec les autres détenus, la majorité confirmait le nombre faible de batailles et de violence. Selon eux, afin de maintenir un climat agréable, la communication ainsi que le respect du code de vie était de mise. Par contre, toujours selon leurs propos, si un détenu continue d'agir de manière hostile envers les autres, l'utilisation de violence pourrait devenir une nécessité.

Un premier détenu mentionne que la violence ne règle rien et est inutile en situation de détention. Particulièrement dans le cas de ces détenus qui ne côtoient pas d'autres individus, ils vont se voir chaque jour jusqu'à ce qu'un des deux aille fini sa sentence. La violence physique entraîne donc une tension et une hostilité inutile selon ce dernier. Un deuxième détenu expliqua que pour bien vivre à l'intérieur de leur secteur restreint, les détenus se devaient de se respecter et de respecter leur environnement grâce à un code de vie qui doit être respecté par chacun :

*« Tu sais ça me donne quoi de me battre avec le gars? Je suis pogné avec pour j'sais pas combien de temps à le voir chaque fois que je me lève... » - Éric*

*« On se parle entre nous, on établit des genres de règles de vie » - Patrick*

Cet aspect de communication et de respect mutuel se remarque au niveau des manquements disciplinaires. En effet, les dossiers analysés de ces deux sous-secteurs démontrent un nombre

nettement moins élevé d'infractions enregistrées au courant de l'année 2016 que le secteur des bleus.

### *3.3.2 Relations avec agents correctionnels*

L'aspect des relations avec les agents correctionnels a été brièvement abordé lorsque nous discutons la notion de contrôle. Selon les données recueillies autant au niveau des manquements disciplinaires que durant nos entrevues, une mauvaise relation entre les agents correctionnels et les détenus serait présente. De leur côté, les détenus, toutes affiliations confondues ont confirmé ne pas apprécier l'approche utilisée par les agents, exprimant que ces derniers étaient distants, froids, parfois hostiles et bêtes. Réciproquement, les agents correctionnels expriment que les détenus sont irrespectueux envers leur travail, leur temps et parfois même leur personne.

Cette perception réciproque négative crée une relation distante entre les détenus et les agents correctionnels, et fait en sorte que dans les deux secteurs, les détenus font le moins de demandes possible aux agents correctionnels afin d'éviter des frustrations personnelles. Selon nos entrevues, les agents correctionnels préfèrent aussi avoir le moins de contacts et d'interactions avec les détenus afin d'éviter des confrontations ainsi que des tensions inutiles. Un agent correctionnel explique sa pensée en détail :

*« On dirait qu'ils font exprès de prendre leur temps malgré qu'on les avertisse d'avance qu'ils doivent être prêts à une heure fixe. Que ce soit pour la cour extérieure, le gym, les visites avec les avocats, ils prennent leur temps comme si j'avais juste ça à faire attendre après eux. Selon, moi c'est un manque de respect volontaire de la part des détenus. » - Yves*

## **CHAPITRE 4 : LES GRANDS CONSTATS & RECOMMANDATIONS**

Notre projet de recherche visait à mettre en lumière le phénomène d'activités criminelles pouvant avoir lieu en institution carcérale et ayant été perpétrées par des détenus réputés affiliés à des gangs de rue de Montréal. De plus, nous désirions comprendre si la perpétration de ces comportements criminels était en lien avec le processus d'adaptation de ces détenus à l'environnement carcéral. Cette partie de notre projet vise donc à faire ressortir les principaux éléments que nous avons remarqués suite à la collecte de nos données.

Dans le cadre de notre premier chapitre, nous avons vu que la prison était un univers coercitif et privatif (Vacheret et Lemire, 2007). Ainsi les nombreux sociologues du milieu carcéral ont montré au cours des années que les détenus se trouvaient confrontés à d'importantes privations. Le simple fait d'être incarcéré en détention et de devoir suivre un régime de vie strict représente une perte fondamentale ayant un impact important sur le bien-être d'un individu. De plus, une forte concentration de détenus dans un endroit restreint diminue grandement le peu d'intimité que les personnes incarcérées peuvent avoir et crée d'importantes privations (Vacheret et Lemire, 2007). Un autre auteur important de l'univers carcéral est Goffman (1968), selon lui, la prison représente une institution totale, un endroit où la totalité du temps quotidien d'un individu est monopolisée et contrôlée. Toutes les actions de la vie quotidienne des détenus (travailler, se nourrir, se reposer) sont gérées par les membres du personnel carcéral. Les détenus se voient aussi perdre toute responsabilité qu'un citoyen pourrait avoir à l'extérieur d'une institution carcérale, en plus d'être exclus du monde extérieur. Pour toutes ces raisons, les individus vivant en détention peuvent être



amenés à adopter des comportements leur permettant d'extérioriser leurs frustrations face à leur environnement de vie et leur condition de détention.

Notre revue de littérature a également montré que les détenus étiquetés (en fonction du délit commis, de leurs antécédents ou de leur affiliation) se retrouvaient souvent classés dans des secteurs particulièrement privatifs et coercitifs, notamment les personnes incarcérées affiliées à un gang de rue. En effet, nos données concordent avec la littérature et démontrent que les détenus étiquetés comme étant membres de gangs de rue se retrouvent plus généralement avec un classement à sécurité élevé et se voient vivre dans des conditions de détention où ils se retrouvent confinés dans de petits secteurs, entourés d'autres détenus avec la même affiliation. Dans ce contexte ils ne peuvent se déplacer seuls et n'ont pas le droit de se mélanger au reste de la population carcérale. En d'autres mots, ces détenus doivent vivre leurs sentences (2 ans moins un jour) avec les mêmes individus (nombre variant entre 13 à 20 tout dépendant du secteur).

Selon nos entrevues, cet aspect de leur condition de détention rend l'ajustement à la détention des personnes rencontrées plus difficile. En effet, notre travail de terrain a montré que les détenus sont inactifs une grande partie de la journée et indiquent ressentir un sentiment de privation important. Ces conditions semblent avoir un impact sur leurs comportements et la façon dont ils ajustent ces derniers. En effet, selon nos données sur les infractions commises, nous remarquons que celles-ci se caractérisent comme étant principalement des infractions de types carcérales, en lesquelles les détenus tentent de pallier du mieux qu'ils peuvent à leur environnement en adoptant des comportements qui vont à l'encontre des règles de l'établissement de détention. Nous avons principalement remarqué des infractions liées aux caractères privatif et coercitif de l'institution tel l'acquisition de biens afin d'améliorer le quotidien du détenu, cellulaire et tabac en sont des

exemples. Nous avons aussi remarqué un rejet de l'autorité, notamment caractérisé par des refus d'agir et de se conformer aux demandes des agents correctionnels, afin de marquer la séparation entre le personnel carcéral et les détenus.

Les données que nous avons recueillies montrent aussi que selon leur groupe d'appartenance, les détenus se retrouvent dans des conditions d'incarcération différentes. Ainsi, les détenus affiliés aux rouges vivent dans un secteur exclus du reste de la population carcérale. Ils peuvent se déplacer seulement lorsque l'établissement est en « lock-down », c'est-à-dire que tous les détenus sont dans leurs cellules, et ne peuvent côtoyer aucun autre détenu lors des moments de cour extérieure ou de gymnase.

A contrario, les détenus affiliés aux bleus se retrouvent dans un secteur éloigné certes, mais avec d'autres détenus au classement élevé. Les membres de gangs de rue bleus se retrouvent néanmoins en majorité dans leurs secteurs et peuvent se déplacer entre secteurs sans escortes.

Cette différence au niveau des conditions de détention est bien connue des détenus affiliés aux rouges et selon nos données, ces derniers semblent ressentir plus de frustrations envers le personnel carcéral. Par contre, nous avons remarqué que ces derniers ont décidé d'ajuster leurs comportements en fonction de leur situation, et malgré les quelques échanges verbaux violents, les détenus affiliés aux rouges démontrent l'adoption d'un code de vie entre détenus et de comportement passif à l'égard des membres du personnel afin de mener un temps en détention le plus agréable possible.

L'information recueillies grâce à nos données semblent démontrer que face à ces privations ainsi qu'au contexte de détention particulier de ce type de détenus, une forme de cohésion entre détenus se mettrait en place, notamment du au fait qu'ils se retrouvent incarcéré avec les membres du même gang de rue. En effet, ces derniers sont d'emblés maintenus ensemble et forcés de cohabiter dans le même secteur, selon leur couleur d'affiliation, ceci fait que sorte que leur intégration est spécifique à leur situation criminelle et aussi différente des autres détenus (Charland, 2010). Ceci ferait en sorte, selon la littérature, que les détenus réputés affiliés aux gangs de rues maintiendraient des comportements déviants et criminels en détention. Le fait d'être maintenus tous ensemble renforce certaines notions de la théorie de l'importation (Irwin et Cressey, 1962) qui explique que les valeurs criminelles existant à l'extérieur de l'institution carcérale se transporteront à l'intérieur des murs de la prison et les détenus reproduiront les mêmes comportements, ne faisant pas de distinction entre l'intérieur et l'extérieur de la prison.

Nos données montrent que jusqu'à un certain point, on retrouve certaines caractéristiques de leur culture criminelle en détention. L'ensemble de nos données, principalement dans le cas des détenus affiliés aux gangs de rues « rouges », démontre que cette méthode de classement spécifique aux membres de gangs de rue fait en sorte de créer une vie de communauté à l'intérieur de la prison et que les valeurs criminelles provenant de leur sous-culture délinquante se renforcent d'autant plus. En effet, les détenus ayant alors l'habitude de se côtoyer à l'extérieur ne démontrent pas de comportements de réhabilitation ou d'ouverture lorsqu'incarcéré tous ensemble. (Charland, 2010)

Une seconde théorie amenée par la littérature et permettant de comprendre le comportement des détenus affiliés aux gangs de rue en prison est celle de la théorie des privations. Cette théorie concorde avec nos données en lesquelles les détenus rencontrés et analysés démontrent des

comportements reliés à une frustration face à leur situation en détention. Sykes (1958) expliquait son modèle privatif en lequel le détenu se retrouve principalement confronté à une perte de sa liberté et de son autonomie. Ces privations sont fondamentales au bon fonctionnement mental d'un individu et les conséquences de ces privations sont notamment démontrées par des comportements hostiles et agressifs.

Les détenus réputés affiliés aux gangs de rue de Montréal, incarcérés à l'établissement de détention visité et rencontrés au moment de notre présence sur les lieux ne correspondent pas aux délinquants en prison tel que démontré par la littérature. Toujours en référence avec la théorie de l'importation de Irwin et Cressey (1962), nos analyses ont démontré très peu d'infractions disciplinaires reliées au trafic de stupéfiants. Aucun trafic ne fut observé ni même analysé dans nos dossiers d'infractions pour l'année 2016, toutes affiliations confondues. Nous avons constaté que la majorité des infractions disciplinaires perpétrées en milieu carcéral pourraient être considérées légales à l'extérieur de la prison. Nous pouvons donc comprendre que notre échantillon de détenus ne correspond pas au profil type des détenus américains de par leurs comportements en détention en lien avec le trafic de stupéfiants, mais qu'ils commettent plutôt des infractions liées à leur situation de détenus.

Nous avons remarqué que le trafic de stupéfiants est abondamment abordé par la majorité de la littérature américaine en laquelle la vente de drogues est très présente en détention et les principaux vendeurs seraient les détenus membres de gangs de rue. Par contre, notre séjour à l'établissement de détention nous démontra une réalité différente. En effet nous avons tout d'abord remarqué que la contrebande impliquant les détenus se caractérise comme étant du trafic typiquement carcéral et donc légal à l'extérieur. Les objets le plus souvent retrouvés étaient des cellulaires, de l'alcool ainsi

que des cigarettes. Le trafic de ce type d'objets peut donc expliquer que les détenus s'ajustent à leur environnement restrictif en tentant de mettre la main sur des objets de leurs quotidiens en dehors des murs de la prison.

Selon Becker (1963), la notion d'étiquetage pourrait avoir un impact important et non négligeable sur la réinsertion d'un individu, en quoi apposer l'étiquette de criminel fera en sorte que ce dernier optera pour des comportements qui confirmeront le titre lui ayant été attribué. Nous avons remarqué lors de nos entrevues avec les détenus que ces derniers ont une perception « normale » du crime. En d'autres mots la majorité ont exprimé que la criminalité est un mode de vie, et la prison représente une « pause » qui fait partie de ce mode de vie.

### *Recommandations*

Notre séjour en détention ainsi que la méthodologie utilisée nous ont permis de mettre en lumière quelques éléments de compréhension du phénomène de l'adaptation en milieu carcéral de détenus réputés affiliés à un gang de rue. Nous avons pu constater grâce aux données recueillies notamment au travers des entrevues et de notre observation de terrain que les détenus manquent de stimulation et l'inactivité est partie importante du quotidien de ces jeunes hommes.

Une première recommandation serait de prendre les mesures appropriées afin de permettre à ce type de détenus d'être stimulé mentalement et physiquement. En effet, plusieurs ont mentionné ne pas avoir suffisamment de temps à l'extérieur ou au gymnase. Selon l'information obtenus lors de notre séjour à l'établissement de détention, nous avons remarqué que les détenus ont droit à seulement une heure par jour pour une activité, soit la cour extérieure ou le gymnase. Nous proposons donc d'ajouter plus de plages horaires afin que les détenus puissent aller à l'extérieur plus d'une heure par jour. De plus, nous croyons qu'il serait approprié de permettre aux détenus d'utiliser le gymnase ainsi que la cour extérieure dans la même journée.

Par ailleurs, nous croyons que la méthode de classement utilisé pour les membres de gangs de rue devrait être révisée. En effet, nous croyons qu'une meilleure adaptation en détention et une meilleure réinsertion sociale pourraient être remarquées si ce type de détenus n'étaient pas incarcérés tous ensemble. Nous croyons que les liens déjà établis en dehors de l'établissement et la sous-culture délinquante qu'ils se sont créés dès un jeune âge devraient être rompus.

## **CHAPITRE 5 : CONCLUSION**

Avant de conclure, nous souhaitons souligner le fait que l'analyse de nos données d'infractions disciplinaires, nos entrevues ainsi que nos observations de terrain restent des analyses superficielles. Il serait impossible de généraliser nos conclusions à d'autres établissements ainsi qu'à d'autres détenus faisant partie de gangs de rue, des motards ou de la mafia étant donné que ces derniers vivent dans des conditions de détention différentes de celle observées. De plus, il faudrait d'autres données ainsi que d'autres analyses afin de pouvoir aller plus loin dans nos réflexions.

Nous croyons tout de même qu'il est important de continuer à étudier le phénomène des gangs de rue en détention étant donné que le cycle de la criminalité semble faire partie intégrante de leur vie. En effet, autant la littérature recensée que les données recueillies sur le terrain de l'établissement de détention visité nous ont prouvé que les jeunes hommes affiliés aux gangs de rue se retrouvent que très rarement sur le chemin de la réhabilitation suite à une ou plusieurs incarcérations.

La prison ainsi que les manières dont ces détenus s'adaptent ne semblent pas concorder avec le vouloir de notre société de réhabiliter les délinquants. Peu de programmes s'offrent à ce type de détenus et leur séjour en détention est représenté par une inactivité flagrante. Nous croyons donc qu'il est important de continuer d'augmenter les connaissances vis-à-vis ce groupe spécifique de détenus étant donné que leurs conditions de détention ainsi que leur besoin d'encadrement sont différents. Il serait aussi important de maintenir un intérêt envers leur réhabilitation ainsi que leur condition de détention et la façon dont ils s'adaptent. Au final, une meilleure compréhension des besoins de ces détenus ainsi qu'un classement sécuritaire moins arbitraire pourrait aider à diminuer le processus d'étiquetage vécu par ce type de personne incarcérés et ainsi leur permettre de vivre leur sentence dans des conditions de détention plus saine.

## RÉFÉRENCES

Alleyne, E., James, M., Mozova, K., Wood L. J. (2014). Predicting involvement in prison gang activity; street gang membership, social and psychological factors. *Law and Human Behavior*, 38(3), 203-211.

Anderson E. (2000), *Code of the street; decency, violence, and the moral life of the Inner City*.

Charland, Marie-Pierre (2010). *Les gangs de rue en prison*. Mémoire, Université de Montréal  
Curry, G.D. et Decker, S.H. (2003). *Confronting Gangs : Crime and Community*. (2e ed.), Los Angeles : Roxbury Publishing Company.

David Pyrooz Scott Decker Mark Fleisher, (2011), "From the street to the prison, from the prison to the street : understanding and responding to prison gangs", *Journal of Aggression, Conflict and Peace Research*, Vol. 3 Iss 1 pp. 12 — 24

Decker, S.H. (1996). Collective and normative features of gang violence, *Justice Quarterly*, 13:2, 243-264

DeLisi, M., Berg, M. T., & Hochstetler, A. (2004). Gang members, career criminals and prison violence: Further specification of the importation model of inmate behavior. *Criminal Justice Studies*, 17(4), 369-383.

Descormiers, K., & Morselli, C. (2011). Alliances, conflicts, and contradictions in Montreal's street gang landscape. *International Criminal Justice Review*, 21(3), 297-314.

D. Levitt, S., Venkatesh, A. S., (2000). Are we a family or a business? History and disjuncture in the urban American street gang. *Theory and Society* (29) 427-462

Fischer, D. R. (2001). Arizona Department of Corrections: Security Threat Group (STG) program evaluation, final report. Washington, DC : National Institute of Justice.

Fleisher, M. S., & Decker, S. H. (2001). Overview of the challenge of prison gangs. *Corrections Management Quarterly*, 5 (1), 1-9.

Forrester T. K. (2013). Gangs and institutionnal adjustment in the context of the Security Reclassification Scale. Service Correctionnel du Canada. Research Snippet, 13(7).

Guay, J.P, Fredette, C. (2014). *Le phénomène des gangs de rue : Théories, évaluations, interventions*.

Gendron, Josiane (2010). *Vivre entre les murs : l'expérience d'hommes incarcérés pour la première fois*. Mémoire, Université de Montréal



Irwin, J. et Cressey, D. (1962). Thieves, convicts, and the inmate subculture. *Social Problems*, 54, 590-603.

Jacobs, J. B. (2001). Focusing on prison gangs. *Corrections Management Quarterly*, 5(1), vi-vii.

La Presse, 21 mars 2013. & Ministère de la Sécurité publique. Analyse prospective de la population carcérale des établissements de détention du Québec de 2010-2011 à 2020-2021 Mise à jour de l'analyse prospective 2009-2010 à 2019-2020, Gouvernement du Québec, 2013

Leblanc, Marc. (1990). Le cycle de la violence physique : trajectoire sociale et cheminement personnel de la violence individuelle et en groupe. *Criminologie* 23 (1) 41-74

Ministère de la Sécurité Publique du Québec (2010).  
<http://www.securitepublique.gouv.qc.ca/>

Mitchell, M. M., Fahmy, C., Pyrooz, D. C., & Decker, S. H. (Accepted/In press). Criminal Crews, Codes, and Contexts: Differences and Similarities across the Code of the Street, Convict Code, Street Gangs, and Prison Gangs. *Deviant Behavior*, 1-26.

Morris G. R., Worrall J. L. (2012). Prison gang integration and inmate violence. *Journal of criminal justice*, 40, 425-432.

O'Brien, K., Daffern, M., Chu, C. M., & Thomas, S. D. M. (2013). Youth gang affiliation, violence, and criminal activities: A review of motivational, risk, and protective factors. *Aggression and Violent Behavior*, 18(4), 417-425.

Parazelli M., (2002). La rue attractive ; parcours et pratiques identitaires des jeunes de la rue.

Parker F., K., Reckdenwald, A., (2008). Concentrated disadvantage, traditional male role models, and african-american juvenile violence. *Criminology* 46(3) 711-735

Reuters. (2009, Feb. 13). San Diego street gang members charged with racketeering conspiracy, firearms offenses. Retrieved March 8, 2009,

Sécurité publique (2018)

[https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services\\_correctionnels/publications/document\\_information\\_services\\_correctionnels.pdf](https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/fileadmin/Documents/services_correctionnels/publications/document_information_services_correctionnels.pdf)

Service de Police de la Ville de Montréal (2016). [www.spvm.qc.ca](http://www.spvm.qc.ca)

Sykes, G.M. (1958). *The Society of Captive*. Princeton : Princeton University Press.

Vacheret, M & Lemire, G. (2007). *Anatomie de la Prison contemporaine, Nouvelle Édition*. Montréal, Les Presses de l'université de Montréal.

Wacquant L., (2001). Deadly symbiosis, when ghetto and prison meet and mesh. *Punishment and society*, 3(1), 95-133

Wood, J., & Alleyne, E. (2010). Street gang theory and research: Where are we now and where do we go from here? *Aggression and violent Behavior*, 15(2), 100-111.